

**FCP SALAMET CAP**  
**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2007**

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels que arrêtés par la société de gestion.

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la société de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » dégagent :

-Un Actif Net s'élevant à .....	9.130.392,568
-Un Résultat distribuable s'élevant à.....	352.351,063
-Un Capital s'élevant à.....	8.778.041,505

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche du fonds telle que reflétée par les états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

1. Opinions sur les états financiers annuels

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 et annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP ».

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts, sur la gestion de l'exercice 2007.

Fait à Tunis, le 24 mars 2008

Le Commissaire Aux Comptes  
M. Mahmoud ZAHAF

<b>FCP SALAMETT CAP</b>	
<b>BILAN</b>	
<b>(Exprimé en dinars)</b>	
	<b>2007</b>
	<b>Au 31/12/2007</b>
<b>ACTIF</b>	
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	356 621,100
b- Obligations et valeurs assimilées	6 188 059,997
c- Autres valeurs	
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	
a- Placements monétaires	1 741 282,052
b- Disponibilités	840 690,594
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>9 961,763</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 136 615,506</b>
<b>PASSIF</b>	
PA1- Opérateurs créditeurs	5 151,109
PA2- Autres créditeurs divers	1 071,829
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 222,938</b>
<b>ACTIF NET</b>	
CP1- Capital	8 778 041,505
CP2- Sommes distribuables	
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000
b- Sommes distribuables de l'exercice	352 351,063
<b>ACTIF NET</b>	<b>9 130 392,568</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>9 136 615,506</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en dinars)

	<b>2007</b> <b>Au 31/12/2007</b>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	
a- Revenu des OPC	3 129,000
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	166 370,703
c- Revenus des autres valeurs	
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>48 984,134</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>218 483,837</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>22 354,428</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>196 129,409</b>
PR 3- Autres produits	
CH 2- Autres charges	4 819,706
<b>RESULTAT D EXPLOITATION</b>	<b>191 309,703</b>
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	161 041,360
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>352 351,063</b>
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )	-161 041,360
_ Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	4 302,482
_ Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession des titres	2 163,206
_ Frais de négociation	
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>197 775,391</b>

**FCP SALAMETT CAP**

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET**  
(Exprimé en dinars)

	<b>2007</b> <b>Au 31/12/2007</b>
<b>AN 1- VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	
a- Resultat d 'Exploitation	191 309,703
b- Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	4 302,482
c- Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	2 163,206
d- Frais de négociation de titres	
<b>AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	
<b>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	
<b>a- Souscriptions</b>	
_ Capital	9 408 250,000
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	130,500
_ Régularisation des sommes distribuables	184 122,125
_ Droits d' entrée	
<b>b- Rachats</b>	
_ Capital	-629 830,000
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-6 974,683
_ Régularisation des sommes distribuables	-23 080,765
_ Droit de sortie	
<b>VARIATION DE L ACTIF NET</b>	<b>9 130 392,568</b>
<b>AN 4- ACTIF NET</b>	
a- en début d'exercice	
b- en fin d'exercice	9 130 392,568
<b>AN 5- NOMBRE D' ACTIONS ( ou de part )</b>	
a- en début d'exercice	10 000
b- en fin d'exercice	877 842
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,401</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>4,01%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31/12/2007**

Pour ce 1er exercice , l'exercice comptable comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de constitution (a savoir le 26 décembre 2006 date de versement du capital initial ) jusqu' au 31décembre 2007

**REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2007 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les

principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2007, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2007 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### 2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation

les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

#### 2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement,

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### ETAT DU PORTEFEUILLE - TITRES ARRETE AU 31/12/2007

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2007	% ACTIF NET
<b>VALEURS MOBILIERES</b>				
<b>EMPRUNTS D'ETAT</b>				
BTA 6% MARS 2012	540	534 272	555 008,300	6,07%
BTA 6.9% MAI 2022	2 500	2 435 340	2 524 945,360	27,64%
BTA 7% FEVRIER 2015	500	506 792	531 799,849	5,82%
BTA 6.1% OCTOBRE 2013	750	732 278	740 500,823	8,10%
BTA 7.5% AVRIL 2014	120	125 321	130 508,549	1,43%
BTA 8.25% JUILLET 2014	30	32 555	33 509,412	0,37%
<b>EMPRUNTS DE SOCIETES</b>				
ATB 2007/ 1 CATEG D	2 500	250 000	258 754,257	2,83%
AIL 2007/1	6 500	650 000	651 465,164	7,13%
ATL 2007/1	6 000	600 000	610 485,246	6,68%
<b>FONDS COMMUN DE CREANCES</b>				
FCC BIAT Credim2 PP3	150	150 000	151 083,037	1,65%
<b>TITRES SICAV</b>				
SANADETT SICAV	3 300	355 353	356 621,100	3,90%
<b>TOTAL</b>	<b>22 890</b>	<b>6 371 911</b>	<b>6 544 681,097</b>	<b>71,63%</b>
<b>PLACEMENT MONETAIRES ET DISPONIBILITE</b>		<b>1 837 229</b>	<b>1 840 690,594</b>	<b>20,15%</b>
<b>BILLETS DE TRESORERIE</b>				
<b>TUNISIE FACTORING</b>		<b>740 769</b>	<b>741 282,052</b>	<b>8,11%</b>
<b>NOTES SUR LES AUTRES ACTIFS</b>		<b>9 962</b>	<b>9 961,763</b>	<b>0,11%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 959 871</b>	<b>9 136 615,506</b>	<b>100%</b>

PR1-Note sur les revenus des obligations et valeurs assimilées	01/01/2007
	31/12/2007
Revenus des titres OPCVM	3 129
Revenus des obligations	35 323
Revenus des obligations et valeurs assimilées	166 370,703
<b>TOTAL</b>	<b>166 370,703</b>
PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires	01/01/2007
	31/12/2007
Revenu des Billets de Trésorerie	27 313
Revenu des BTC	0
Revenu des autres Placements monétaires	48 984,134
<b>TOTAL</b>	<b>48 984,134</b>

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2007 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2006</b>	
Montant	0
Nombre de titres	0
Nombre d'actionnaires	0
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	9 408 250,000
Nombre de titres émis	940 825
Nombre d'actionnaires nouveaux	65
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	629 830,000
Nombre de titres rachetés	62 983
Nombre d'actionnaires sortants	10
<b>Autres effets s/capital</b>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2 163,206
Régularisation des sommes non distribuables	-6 844,183
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	4 302,482
Frais de négociation	0,000
<b>Capital au 31/12/2007</b>	
Montant	8 778 041,505
Nombre de titres	877 842
Nombre d'actionnaires	55

<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>01/01/2007</b>
	<b>31/12/2007</b>
Résultats distribuables	352 351,063
<b>TOTAL</b>	<b>352 351,063</b>

<b>4/ AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>01/01/2007 au 31/12/2007</b>	
	<b>Total</b>	<b>Par Action</b>
Revenus des placements	218 483,837	24,889%
Charges de gestion des placements	22 354,428	2,547%
Revenu net des placements	196 129,409	22,342%
Autres charges	4 819,706	0,549%
Résultat d'exploitation	191 309,703	21,793%
Régularisation du résultat d'exploitation	161 041,360	18,345%
Sommes distribuables de la période	352 351,063	40,138%
Régularisation du résultat d'exploitation	-161 041,360	-18,345%
Frais de négociation		
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	4 302,482	0,490%
Plus Values réalisées sur cession de titres	2 163,206	0,246%
Résultat net de la période	197 775,391	22,53%
Nombre d' Actions	877 842	
Résultat par Action	22,53%	

<b>CH1-Charges de gestion des Placements</b>	<b>01/01/2007</b>
	<b>31/12/2007</b>

#### **Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

<b>Les honoraires de l' AFC</b>	<b>17 203,319</b>
---------------------------------	-------------------

#### **Rémunération du dépositaire**

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 3000D pour le premier exercice.

<b>Les honoraires de l'ATB</b>	<b>5 151,109</b>
--------------------------------	------------------